



Rapport Annuel Article 29 Loi énergie - climat Exercice 2024

Démarche ESG et prise en compte
des risques environnementaux

Mandarine Gestion



ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE ET CLIMAT

-

INFORMATIONS ESG ET RISQUES CLIMATIQUES

-

MANDARINE GESTION

1 - Démarche générale de Mandarinine Gestion sur la prise en compte des critères ESG

2 - Moyens internes déployés par Mandarinine Gestion

3 - Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mandarinine Gestion

4 - Stratégie d'engagement

5 - Taxonomie européenne & énergies fossiles

6 - Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

7 - Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

8 - Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

9 - Plan d'amélioration continue

Données au 31/12/2024

PREAMBULE

L'année 2024 a constitué une année charnière pour Mandarinine Gestion, marquée par un nouvel actionnariat (LFPI) et un rapprochement stratégique (avec Meeschaert Asset Management) initié en 2023.

En effet, le 12 juillet 2023, Meeschaert Asset Management, filiale de gestion d'actifs du groupe LFPI a acquis, directement et indirectement, la totalité du capital social de Mandarinine Gestion.

Le rapprochement entre les deux sociétés de gestion est intervenu le 1er janvier 2024 avec la fusion-absorption de Meeschaert Asset Management par Mandarinine Gestion.

Cette opération a permis à Mandarinine Gestion de changer de dimension, de renforcer son expertise historique en gestion actions et d'intégrer les savoir-faire de Meeschaert Asset Management en gestion obligataire, en gestion sous mandat, en gestion diversifiée (multi-classes d'actifs) et en solutions dédiées.

Historiquement tournée vers le financement durable de l'économie, Mandarinine Gestion renforce son positionnement d'acteur majeur de l'investissement socialement responsable et d'entreprise engagée.

La société se distingue par des expertises de référence en gestion ISR, éthique, finance à impact (ESS) et fonds de partage.

Dans ce contexte, les données quantitatives et prospectives liées à la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance concernent le périmètre consolidé de Mandarinine Gestion.

En résumé :



Données au 01/01/2024

1. Démarche générale ESG de Mandarin Gestion

Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de Mandarin Gestion d'encourager les entreprises, par nos actions d'investissement ou de désinvestissement, ainsi que par des actions de dialogue et d'engagement direct, à prendre en compte dans leurs opérations et leurs décisions stratégiques les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement durable de Mandarin Gestion s'articule autour de 3 piliers :

- 1) Les pratiques d'exclusions (normatives ou volontaires)
- 2) L'analyse quantitative (complétée par une analyse qualitative)
- 3) L'engagement actionnarial (exercice des droits de vote et dialogue avec les sociétés)

En combinant ces trois piliers, Mandarin Gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers.

Nous croyons en effet que la capacité à concilier les enjeux économiques et les critères ESG est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur et le portefeuille. Les indicateurs ESG clés agrégés au niveau des portefeuilles nous permettent en contrepartie de suivre les externalités générées d'un point de vue sociétal.

C'est pourquoi la majeure partie de notre gamme bénéficie d'une intégration active des facteurs ESG, qu'ils soient endogènes ou exogènes aux entreprises dans lesquelles nous investissons.

UN SYSTÈME DE RECHERCHE PROPRIÉTAIRE : ESG-VIEW

Mandarine Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et notre philosophie d'investissement place la combinaison des approches financière et extra-financière au cœur de l'analyse des entreprises et des projets d'investissement.

Les notes ESG Mandarin Gestion sont centralisées dans l'outil propriétaire ESG-View® (base spécifique de données ESG) développé par Mandarin Gestion. Cet outil élaboré en 2014 recense les données ESG quantitatives et qualitatives des fournisseurs de données ESG d'une part et des analyses complémentaires de l'équipe ESG d'autre part. Alimenté en temps réel au gré des mises à jour des fournisseurs ESG, il sert également de réceptacle pour le suivi des controverses. Les fournisseurs de données ESG utilisés ont été sélectionnés pour couvrir les univers d'investissement des fonds en fonction des zones géographiques (Global, Europe, France...) et des tailles de capitalisations boursières : ISS, Sustainalytics, S&P Trucost, Ethifinance, Bloomberg.

La notation ESG propriétaire de Mandarin Gestion s'articule autour de 4 thèmes principaux : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes. Un système de malus vient impacter la notation ESG des valeurs concernées en fonction de la gravité des controverses.

Pour chacun de ces 4 piliers E, S, G et PP, l'équipe ESG a la possibilité d'ajuster la notation à la hausse ou à la baisse suite à une analyse qualitative approfondie, à une nouvelle controverse ou à un dialogue avec la société, afin de s'affranchir des biais propres aux agences de notations ESG ainsi qu'à la fréquence de leurs mises à jour.

ESG-View® sert également à construire des filtres ESG adaptés à chaque process de gestion ESG des portefeuilles, notamment dans le cadre de réduction d'univers pour les fonds labélisés ISR, qui concernent une majorité des encours de la société de gestion.

Les notations ESG issues de ESG-View® sont directement accessibles dans les outils de passation d'ordre des gérants, de manière à leur fournir en temps réel les notes ESG des positions en portefeuille. Il est enfin possible d'y calculer des mesures ESG au niveau du fonds et de les comparer à leurs indices de référence.

ESG-View® est donc central dans la chaîne de valeur de sélection de titres en portefeuille et est générateur d'échanges entre équipes de gestion et d'analyse ESG.



■ CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES CLIENTS

Mandarine Gestion privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR, en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ESG.

Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils et modes de communication afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.

- 1) La présentation de nos méthodologies et activités ISR :
 - Rencontres régulières avec nos souscripteurs qui intègrent des éléments spécifiques à la gestion ISR
- 2) Site internet :
 - Rubrique dédiée à notre démarche responsable : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>
Sont publiés sur cette rubrique les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos affiliations, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche.
 - Nos documents pédagogiques et réglementaires :
 - Les politiques dédiées à l'ESG (approche générale, dialogue actionnarial, politique d'exclusion et exercice du vote en AG)
 - Les « Actualités ESG » synthétisant les études ISR sectorielles ou thématiques, transmises à l'ensemble des souscripteurs, et disponibles sur le site internet.
 - Les reportings mensuels, trimestriels ou annuels de nos fonds ISR, accessibles sur la page des fonds
 - Pour les fonds dédiés, les reportings trimestriels ISR sont transmis aux souscripteurs sur simple demande.

APPLICATION DU REGLEMENT EUROPEEN SFDR, POUR PLUS DE TRANSPARENCE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application en mars 2021.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

LISTE DES FONDS SELON LEUR CLASSIFICATION SFDR ET PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Au 31 décembre 2024, Mandarinine Gestion enregistrait des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 3 Milliards €, représentant ainsi 85% du montant total des encours gérés par Mandarinine Gestion.

Si le périmètre du présent rapport couvre la gestion collective pour compte de tiers, les données pour le périmètre de la gestion sous mandat par délégation sont accessibles dans le rapport Article 29 de la loi Energie Climat sur le site de l'ADEME.

Fonds	Encours	%	Classification SFDR
Zi Sélection	104 296 095 €	3,0%	8
Antiokeia	18 896 685 €	0,5%	8
Ararat	4 349 898 €	0,1%	8
Arthritis Solidinvest	6 314 409 €	0,2%	8
Ethicare	11 919 179 €	0,3%	8
Ethique et Partage - CCFD	8 725 245 €	0,2%	8
MAM Asia	37 071 970 €	1,1%	8
MAM Entreprises Familiales	34 731 381 €	1,0%	8
MAM Flexible Bonds	87 925 032 €	2,5%	8
MAM France Relance	3 621 872 €	0,1%	8
MAM Human Values	23 901 012 €	0,7%	8
MAM Obli Convertibles ESG	63 760 278 €	1,8%	8
MAM Patrimoine ESG	25 642 848 €	0,7%	8
MAM Sustain USA	92 408 935 €	2,6%	8
MAM Target 2027	269 475 301 €	7,7%	8

MAM Transition Durable Actions	49 976 253 €	1,4%	9
Mandarine Credit Opportunities	145 843 405 €	4,2%	8
Mandarine Equity Income	8 743 319 €	0,2%	8
Mandarine Euro High Yield	96 369 967 €	2,8%	8
Mandarine Europe Microcap	189 663 360 €	5,4%	8
Mandarine Global Microcap	25 607 298 €	0,7%	8
Mandarine Global Property	16 779 371 €	0,5%	8
Mandarine Global Sport	8 322 671 €	0,2%	8
Mandarine Global Target 2030	93 315 263 €	2,7%	8
Mandarine Global Transition	370 556 750 €	10,6%	9
Mandarine Impact Green Bonds	92 880 339 €	2,7%	9
Mandarine Impact Solidaire	2 113 611 €	0,1%	9
Mandarine Improvers	4 758 368 €	0,2%	8
Mandarine Multi-Assets	1 174 433 €	0,0%	8
Mandarine Premium Europe	97 624 178 €	2,7%	8
Mandarine Short Duration	187 953 557 €	5,3%	8
Mandarine Social Leaders	32 747 346 €	0,9%	9
Mandarine Unique	229 808 645 €	6,6%	8
Mandarine France Relance	1 012 624€	0.0%	8
Mandarine Valeur	23 887 476 €	0,7%	8
Nouvelle Stratégie 50	14 072 859 €	0,4%	8
Proclero	69 195 090 €	2,0%	9
AFER Actions Environnement	34 887 025 €	1,0%	9
Antide	10 681 470 €	0,3%	8
Auxo Flexible	2 713 470 €	0,1%	8
C.S.J.S	8 378 163 €	0,2%	8
EP Global Convictions	9 286 863 €	0,3%	8
Eparinter Retraite Durable	21 939 158 €	0,6%	8

FCP CCFD - Terre Solidaire	6 917 705 €	0,2%	9
FCP Maunoir	16 689 052 €	0,5%	8
Le Cagire	13 316 492 €	0,4%	8
Les Hortes	7 748 964 €	0,2%	8
Mandarine Opportunités	51 073 418 €	1,5%	8
Marguerite Lestocq	8 445 381 €	0,2%	8
Marido	9 835 269 €	0,3%	8
Moninvest	24 690 519 €	0,7%	8
Nadalas	6 526 491 €	0,2%	8
Nice Global Opportunities	786 537 €	0,0%	8
NOVESS - Le Fonds ESS	49 934 299 €	1,4%	8
OB MAM 2015	7 438 762 €	0,2%	8
Porteurs d'Esperance	45 613 523 €	1,3%	8
Proximité Rendement Durable	4 765 053 €	0,1%	8
S.Barat	16 196 760 €	0,5%	8
Saint Gabriel	7 312 042 €	0,2%	8
Selene Patrimoine	31 673 577 €	0,9%	8
Sèvres Diversifié 1	9 856 553 €	0,3%	8
Tutélaire Transition et Biodiversité	10 277 652 €	0,3%	9
Vitruve Amplitude Global Equilibre	10 370 031 €	0,3%	8

■ ADHESIONS DE MANDARINE GESTION (CHARTES, CODES, INITIATIVES, LABELS)

Mandarine Gestion participe de manière active au développement de l'investissement responsable et solidaire.

Dans ce cadre, Mandarine Gestion est membre ou signataire des initiatives suivantes :

- Principles for Responsible Investments (PRI) initiés par les Nations Unies, depuis 2012 participe à la promotion de la place financière de Paris : AFG
- Shareholders for Change ;
- ShareAction ;
- Observatoire de la finance durable et de l'institut de la finance durable ;
- CDP depuis 2019 ;
- 1% For The Planet. ;
- Forum de l'Investissement Responsable (FIR), participation active à la commission Dialogue & Engagement depuis 2012;
- Finance For Biodiversity Pledge depuis 2020;
- Climate Action 100+ (sous l'égide des UN PRI) depuis 2018 ;

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de la majorité de nos fonds, Mandarine Gestion soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des Finances, a pour objectif de rendre plus visibles et plus crédibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

2. Moyens internes déployés par Mandarin Gestion

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion et est supervisée par le Comité Stratégique ISR, qui inclut les membres du Directoire.

Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Mandarin Gestion.

■ RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Mandarine Gestion mobilise d'importants moyens financiers pour la mise en œuvre de sa stratégie ISR. Aux coûts liés aux moyens humains de l'équipe ISR, viennent s'ajouter les coûts liés aux prestataires externes : bases de données et conseils externes ainsi que les coûts liés aux développements des outils d'analyse ESG. Mandarin Gestion utilise également la recherche ESG de brokers spécialisés. En ce qui concerne la gamme de Mandarin Gestion, 47% de tous les encours sont reconnus par un label durable et 85% des fonds sont catégorisés Articles 8 ou 9 selon SFDR.

En 2024, comme les années précédentes, Mandarin Gestion a eu recours à des sources et bases externes de données ESG et extra-financières¹, provenant de diverses agences de notation, dont S&P Trucost, Sustainalytics, Ethifinance, Proxinvest, Bloomberg, Factset. L'agence de notation ISS a été ajoutée à la plateforme de recherche extra-financière pour embarquer la recherche liée aux votes en Assemblée Générale. Pour l'année 2024, le budget annuel alloué à la recherche extra-financière a été rationalisé et a atterri à environ 350k€.

En termes de ressources humaines, Mandarin Gestion s'appuie sur une équipe de recherche ESG composée de 4 ETP et 1 responsable Investissement Ethique en charge des investissements en lien avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Conformément avec l'article L. 533-22-2-4. de la loi Rixain, la représentation des femmes dans nos équipes de Gestion est en lien avec la réalité du marché du secteur de l'Asset Management en France. Notre intention est d'essayer de sélectionner davantage de femmes afin d'apporter une plus grande mixité Hommes & Femmes.

¹ Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, ou les fournisseurs de données, les informations ayant été utilisées par la SGP peuvent comporter des biais. Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie d'évaluation : qu'il s'agisse des variables utilisées pour le calcul des scores, des contrôles effectués sur les données collectées, du traitement des données manquantes, des poids attribués aux différentes variables et composantes du score ou encore des modalités de calcul, les méthodologies mises en œuvre par les agences de notation peuvent être très différentes et contribuent ainsi à une absence de convergence des notations. Le choix des critères de notation ainsi que leur pondération peuvent différer pour plusieurs raisons (secteurs d'activités, pays...). De plus, les critères E, S et G n'ont pas tous le même poids dans la notation de certaines agences. Par conséquent, une entreprise ayant un fort impact social mais un impact environnemental moins important peut néanmoins avoir une note globale élevée. Au-delà de la pondération, les notes attribuées aux entreprises peuvent varier de façon significative selon les données utilisées, leur agrégation dans le calcul et leur interprétation. Il devient alors difficile de comparer les différentes méthodologies de notation. D'autant plus que les données récoltées sont souvent elles-mêmes insuffisantes, hétérogènes ou de mauvaise qualité.



**Adrien
DUMAS**
Directeur des
Investissements

19 années d'expérience en gestion d'actifs
EDHEC Business School



**Candice
BOCLÉ**

Directrice de l'Investissement
Responsable
14 ans d'expérience dans l'ESG
Sciences Po Bordeaux (Master Finance)
London Business School (MBA)



**Augustin
VINCENT**

Responsable de la
Recherche ESG
14 ans d'expérience dans l'ESG
NEOMA Sup de Co (Master Finance &
Développement Durable)



**Arnaud
LACAZE**

Analyste ESG
3 ans d'expérience dans l'ESG
Université Paris- Nanterre (Master Asset
Management)



**Etienne
PIERRARD**

Analyste ESG
3 ans d'expérience dans l'ESG
EMI Normandie (Master Finance)



**Sylvain
CHARETON**

Responsable Investissement
Ethique et DSE
Docteur en Philosophie de l'Université Paris
IV – Sorbonne (2009)

Cette équipe a notamment pour responsabilité d'appuyer la définition de la stratégie d'investissement durable de Mandarine Gestion, de conduire des analyses extra-financières sur les émetteurs et d'informer de façon claire, exacte et non trompeuse sur les objectifs d'investissement, caractéristiques extra-financières des produits financiers gérés et résultats obtenus dans la gestion.

Par ailleurs, l'investissement responsable ne se limite pas à cette équipe et revêt un caractère transversal à l'organisation puisqu'il implique l'ensemble des équipes et directions :

- **Le Directoire** : il élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation, communication) ... ;
- **Les Pôles de Gestion** : les gérants des différents Pôles : Actions – Taux/Obligations – Gestion diversifiée et Gestion Sous Mandat participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Juridique** : l'équipe supervise le contenu et la mise à jour des documents réglementaires ;
- **Conformité** : l'équipe s'assure du respect des obligations réglementaires et procède aux contrôles sur la thématique ;
- **Risques** : L'équipe participe à la surveillance des risques/ratios/limites/contraintes mises en place en matière d'ISR ;
- **Distribution externe – Communication** : les équipes sont tenues informées des évolutions de la stratégie extra-financière et ont pour mission de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe participe à la réalisation des reportings extra-financiers et de l'administration des bases de données ESG. Un Data Scientist est entièrement dédié au

développement et au maintien des outils d'intégration des données extra financières dans la gestion des portefeuilles d'investissement.

■ DESCRIPTION DES MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER SUR LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Mandarine Gestion déploie divers moyens pour informer ses parties prenantes sur les obligations réglementaires en matière d'ESG, en mettant particulièrement l'accent sur les rapports ESG de chaque fonds Article 8 et Article 9 (SFDR). Pour garantir la transparence et l'adhésion aux exigences réglementaires, Mandarine Gestion génère des rapports ESG détaillés (annexes précontractuelles et périodiques). Ces rapports fournissent des informations essentielles sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance appliqués dans la sélection et la gestion des actifs, permettant aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière de durabilité.

De plus, Mandarine Gestion élabore des rapports extra-financiers qui fournissent des informations claires et complètes sur les produits et services offerts, y compris les aspects liés à la conformité réglementaire et aux engagements définis au sein des documents précontractuels. Ces documents (notamment les codes de transparence) présentent les caractéristiques des fonds, les risques associés, les politiques de gestion et les procédures internes mises en place pour se conformer aux réglementations applicables. Grâce à ces moyens, Mandarine Gestion s'efforce d'assurer une communication précise en matière de conformité réglementaire et liée aux Labels, renforçant ainsi la confiance de ses investisseurs.

De plus, la réglementation CSRD qui a pour objectif de normaliser l'information extra-financière des entreprises va accroître la disponibilité et qualité de la donnée permettant une meilleure intégration des informations ESG.

■ ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE MANDARINE GESTION

L'entreprise met en place un plan de formations pour son personnel, afin de garantir une connaissance approfondie des réglementations en vigueur. Ces formations (CFA ESG, AMF Finance Durable, etc.) visent à maintenir régulièrement les équipes de gestion ainsi que les fonctions supports informées des dernières évolutions réglementaires et à les sensibiliser aux enjeux de conformité et de développement durable. Mandarine Gestion a toujours investi dans la formation pour renforcer son expertise ESG. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, ECGS et ScopeOne. Les conférences brokers sur les thématiques ESG, les visites de sites industriels, les « briefs investisseurs » organisés par le FIR participent également au renforcement des connaissances internes de l'entité.

La stratégie de communication de l'entité au regard des enjeux ESG s'est aussi accrue avec le développement de webconférences dédiées à l'ESG, la mise en place d'une Newsletter ESG trimestrielle à destination des clients et des publications dans la presse spécialisée d'interviews dédiées aux sujets ESG.

En ce qui concerne le développement de produits financiers, les derniers lancements concernaient des produits thématiques aussi bien sur l'environnement (climat, transition énergétique, décarbonation) que sur le volet social (prise en compte des enjeux sociétaux par les entreprises).

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Mandarine Gestion

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Historiquement, les instances dirigeantes de Mandarine Gestion ont, dès la création de la société en 2008, souhaité déployer une expertise dédiée à l'investissement durable, via le lancement du fonds ISR Mandarine Engagements.

De son côté, Meeschaert Asset Management est un pionnier de l'ISR en France avec la création en 1983, du premier fonds éthique en France : le FCP Nouvelle Stratégie 50. L'instance de gouvernance de Mandarine Gestion est composée d'administrateurs, qui sont des praticiens expérimentés ayant des fonctions dirigeantes issus de la finance et disposant d'une expérience significative de l'intégration et de la prise en compte des critères ESG. Dans ce cadre, les fonctions dirigeantes de Mandarine Gestion peuvent s'appuyer bénéfiquement sur l'apport, l'expertise et l'expérience des administrateurs dans l'intégration ESG.

Depuis la fusion avec Meeschaert en janvier 2024, la culture d'entreprise vis-à-vis de la finance durable de la nouvelle entité Mandarine Gestion s'est renforcée.

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est assurée au plus haut niveau de la gouvernance de Mandarine Gestion et dans les instances de pilotage autour desquelles l'entité a structuré ses activités de gestion.

L'analyse ESG est véhiculée dans la société par le pôle d'expertise ESG et s'articule via une comitologie intégrée à tous les niveaux hiérarchiques et transversale avec l'ensemble des départements de Mandarine Gestion.

Comités	Intervenants	Objet	Fréquence
Comité Stratégique ISR	Président du Directoire, Directeur Général, Directrice de l'ISR	Point sur la stratégie ESG de Mandarine Gestion.	Mensuelle
Comité ESG review	Equipe ESG, équipe commerciale, marketing et communication, d'expertise ESG, équipe et Pôle	Présentation actualité ESG, point sur la gamme, analyse thématique/sectorielle ESG, point réglementation finance durable	Trimestrielle

Comité de gestion	Equipe de gestion, Equipe ESG	Présentation de l'actualité financière et ESG des secteurs et valeurs en portefeuille	Hebdomadaire
Comités RCC	Pôle Juridique, Contrôleur des risques, Directeur Opérations et Systèmes, Equipe ESG.	Point sur la réglementation relative à l'analyse ESG, rapport de la bonne application de la stratégie ESG dans la gestion	Mensuelle
Funds Review	Direction générale, équipe commerciale, principaux représentants des équipes de gestion, Equipe ESG	Suivi des performances financières et extra- financières des fonds	Mensuelle

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de la société, conforme aux exigences de l'AMF, est établie en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de Mandarinine Gestion. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par Mandarinine Gestion.

La Politique de rémunération est disponible sur la page du site : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/Mandarine_gestion_Politique_de_Remuneration.pdf

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Le Règlement SFDR aux termes de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, Mandarinine Gestion a intégré le §1 de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des "risques en matière de durabilité", dans les critères de malus appliqués aux instruments de rémunération différée.

La prise en compte, dans la politique de rémunération de Mandarinine Gestion de l'intégration des risques en matière de durabilité repose sur la combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour annuellement et tiennent compte des critères ci-dessous :

- Objectifs collectifs :
 - Implémentation et intégration du principe de « durabilité » au sein de la gamme des fonds ;
 - Développement de produits promouvant des caractéristiques ESG, produits ayant pour objectifs un environnement durable ; respect des exigences des labels durables
 - Intégration des règles du règlement SFDR et respect du calendrier ;
 - Intégration de l'indicateur ISDR de suivi du risque de durabilité : qualitatif et quantitatif ;
 - Qualité du suivi des indicateurs des risques de durabilité.
- Objectifs individuels :
 - Les objectifs individuels tiennent compte en tant que de besoin de la spécificité des fonctions exercées, notamment concernant les fonctions de gérant, les fonctions de contrôle (RCCI et Risk Manager, les fonctions commerciales, gérants des portefeuilles).

4. Informations relatives à la politique et à la stratégie d'engagement de Mandarinine Gestion

Initiée en 2017, la politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion a été mise en conformité avec la loi PACTE en 2020. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investie Mandarinine Gestion constitue un élément incontournable de sa responsabilité fiduciaire. Mandarinine Gestion encourage les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. Le périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement est défini de deux manières distinctes : ou bien en raison d'événements spécifiques liés à des controverses, des éléments de publication, etc... Ou bien sur la base d'une stratégie d'investissement spécifique aux fonds concernés.

L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial et de vote est d'entamer un dialogue constructif avec les sociétés afin de les inciter à se prémunir contre les risques extra-financiers pouvant apparaître dans la cadre de leurs activités ou bien de les encourager à saisir les opportunités. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

La politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion s'articule autour des piliers suivants :

- le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise
- le dialogue avec les sociétés détenues
- l'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions
- la coopération avec les autres actionnaires
- la communication avec les parties prenantes pertinentes
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Un bilan annuel sur l'activité du dialogue et d'engagement, reprenant notamment les dépôts de résolution sur les thématiques ESG, les conséquences en termes de désengagement sectoriel est disponible sur le site internet de la société de gestion en suivant le lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Tous les OPC ouverts de la gamme de Mandarinine Gestion sont à minima concernés par ces stratégies d'engagement, qu'ils soient labélisés par un organisme de la finance durable ou non.

Le vote fait partie intégrante de la démarche d'investisseur responsable et engagé de Mandarinine Gestion² pour la partie actions. Mandarinine Gestion s'est dotée d'une politique de vote reprenant les grands principes de bonne gouvernance d'entreprise afin d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux des sociétés. La politique de vote est accessible sur le site internet de Mandarinine Gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Politique d'exclusion ».

Un bilan annuel sur l'activité des votes de Mandarine Gestion aux assemblées générales est disponible sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Exercice du vote ».

Les résolutions sont analysées puis instruites par l'équipe ESG qui se base sur sa recherche interne (rapport annuel des émetteurs) ainsi que sur la recherche fournie par la société GlasslewisProxinvest société de conseil aux investisseurs sur l'exercice des droits de vote. La recherche est utilisée à titre informatif, la Société de Gestion est et demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. La Société de Gestion exerce ses droits de vote conformément à sa propre politique de vote.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique.

Véritable "boussole environnementale" de l'UE, la taxonomie a été lancée par la Commission européenne en 2018 pour guider et mobiliser les investissements privés vers des activités « vertes » et parvenir ainsi à la neutralité climatique d'ici à 2050.

La taxonomie définit 3 typologies d'activités :



Mandarine Gestion a décidé de suivre le fléchage du chiffre d'affaires des entreprises alignées à la taxonomie avec l'aide d'un fournisseur de données externe.

Périmètre Mandarine Gestion à fin 2024

- Encours totaux à fin 2024 : 3.5 Md€
- Part des encours éligibles à la taxonomie : 26%
- Part des encours alignés à la taxonomie : 11%

Les calculs ci-dessus sont établis sur la base d'informations collectées par Sustainalytics, et concernent les deux premiers des six objectifs de la Taxonomie européenne : atténuation au changement climatique et adaptation au changement climatique. Dans le cas où des entreprises ne sont pas couvertes par Sustainalytics, nous vérifions si ces entreprises sont soumises à NFRD et si elles le sont, nous analysons la part de leurs activités éligibles à la taxonomie. Pour chaque

entreprise soumise à NFRD, la part des revenus éligibles (ou non-éligibles) à la taxonomie est pondérée par le poids de l'entreprise dans l'actif total de Mandarinne Gestion.

Il convient de souligner que pour les quatre objectifs de la Taxonomie restants, à savoir l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, le référentiel européen actuel ne permet pas aux entreprises de classer leurs activités. Nous serons en mesure de fournir ces informations une fois le référentiel européen stabilisé.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles :

- Exposition Mandarinne Gestion aux énergies fossiles à fin 2024 : 5,11%

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

OBJECTIF QUANTITATIF À HORIZON 2030

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société de gestion ne mesure pas son empreinte carbone au niveau de l'entité et de tous ses investissements, car elle ne juge pas cet indicateur pertinent au regard du respect des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

La société de gestion utilise la mesure de l'augmentation de température implicite, répartie par % d'encours, à fin 2024 :

Température	% Encours sous gestion
Non couvert	20%
>5°C	9%
4-5°C	4%
3-4°C	13%
2-3°C	31%
1.5-2°C	21%
<1.5°C	2%

Sources : Mandarinne Gestion données Sustainability & ISS

Nous avons estimé que plus de 23% des encours de la société de gestion sont alignés avec un scénario d'augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle inférieure à 2°C. A noter que plus de 20% des encours ne font pas l'objet d'une couverture.

MÉTHODOLOGIE INTERNE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La notion de transition écologique et énergétique (TEE) regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle durable, décarboné, qui répond à ces défis du XXIème siècle.

Elle se définit par 4 enjeux :

- Consommer mieux : moins de carburants, moins de transport, plus de confort thermique, et d'efficacité dans l'industrie
- Produire autrement : plus de ressources locales, plus d'énergies renouvelables, moins de déchets
- Relancer l'économie : créer de nouveaux métiers à moyen et long terme
- Financer l'innovation : l'épargne comme source supplémentaire de financement de projets visant à soutenir la TEE.

Afin d'aider les investisseurs à s'exposer à la dynamique de croissance qui découle de la TEE, Mandarinine Gestion a déployé une stratégie de lancement de fonds avec Mandarinine Impact Green Bonds (2019), Mandarinine Global Transition (2020), labélisés Greenfin et Mandarinine Global Climate Action (2023) labélisé ISR.

De manière générale pour tous les fonds, l'empreinte carbone du portefeuille (Mt CO₂e/Mn€ investis) est l'un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le changement climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L'empreinte carbone est calculée en Mt CO₂e par chiffre d'affaires avec une analyse de l'effet d'allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l'indice de référence. Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprises (une partie du scope 3 amont). Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées.

Enfin, le calcul de l'empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d'impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu'après plusieurs années. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO₂. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les données sont estimées par Trucost, sur la base du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

■ LEVIERS D'ACTIONS QUI PARTICIPENT A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIFS 2030

1. Carbon Stock Picking: [Application court terme](#)

Au cours de ses évaluations sectorielles mensuelles, l'équipe ISR analyse qualitativement les 60% des entreprises les mieux notées de l'indice Stoxx 600 et se dote alors, d'un rôle d'identificateur des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone validée SBTi. Une fois identifiées, ces entreprises sont présentées aux gérants comme opportunités d'accroître notre exposition aux entreprises validées SBTi. Afin de formaliser ce travail d'identification, une colonne renseignant l'engagement ou non de l'entreprise dans une stratégie SBTi est présente dans les bases de données ISR. Cette nouvelle colonne permettra au gérant de disposer de l'information au moment de vérifier l'éligibilité d'un titre d'intérêt.

2. Prise en compte des données carbone pré-trade :

Au cours de l'année à venir, l'équipe ISR en collaboration avec d'autres équipes a pour objectif de constituer une base de données permettant aux gérants de connaître, en temps réel, les émissions de GES d'une valeur d'intérêt, l'éligibilité ou non à son portefeuille en fonction de la quantité désirée et le montant (en °C par rapport à sa trajectoire) du potentiel dépassement si la valeur est intégrée.

La mise en place d'un tel outil résoudra d'abord un problème d'accès rapide et simple à l'information, il permettra ensuite d'intégrer concrètement l'objectif SBTi pris par Mandarinine Gestion dans les processus de gestion d'actifs.

3. Mise en place d'un système de contrôle via les risques sur la part de titres vifs investis dans des entreprises validées SBTi :
Afin d'identifier tout écart potentiel de la trajectoire fixée par Mandarine Gestion pour ses investissements, la mise en place d'un contrôle sur la part des titres vifs investis dans les entreprises validées SBTi est indispensable. Ce contrôle fonctionne grâce aux dernières données délivrées par la base de données disponible sur la plateforme SBTi.
4. Exclusion des secteurs les plus carbo-intensifs et contrôle des risques :
Mandarine Gestion s'engage à une sortie totale du charbon dans les fonds ouverts d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 au niveau mondial. Sont strictement exclues des périmètres d'investissement :
 - Toute entreprise impliquée dans l'exploitation de mine de charbon thermique.
 - Toute entreprise impliquée dans le développement de nouvelle centrale à charbon et de nouvelle infrastructure charbon.
 - Toute entreprise qui n'a pas formalisé de plan de sortie du charbon fiable et pertinent à échéance 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.
 - Toute entreprise qui dans son plan de sortie prévoit une cession des centrales à charbon et non une fermeture définitive de ces dernières.
 - Toute entreprise dont la production d'électricité à base de charbon thermique est supérieure à 20% du mix de production total.
 - Toute entreprise dont la puissance installée des centrales à charbon thermique est supérieure à 5GW.
 - Toute entreprise qui réalise plus de 20% de son chiffre d'affaires dans la production d'énergie à partir de charbon thermique.

L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition du mix énergétique de l'entreprise, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Afin d'opérer une transition la plus juste possible, Mandarine Gestion a renforcé le dialogue et l'engagement auprès des entreprises exploitant les centrales à charbon. Dès janvier 2021, Mandarine Gestion a suspendu ses investissements et utilisé ses droits de votes lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises qui n'avaient pas planifié la fermeture de leurs centrales à charbon. Mandarine Gestion veille à ce que les plans de sortie du charbon des entreprises prévoient la fermeture et non la cession des centrales à charbon, ainsi qu'un accompagnement des salariés et des communautés locales.

Mandarine Gestion considère le scénario NZE de l'Agence Internationale de l'Energie comme le scénario actuel basé sur la science la plus fiable. En application au 1er janvier 2026, une entreprise du secteur pétro-gazier est éligible à l'investissement et au financement si elle remplit les trois critères suivants, assurant son alignement avec les recommandations de l'AIE :

- Elle s'engage à ne plus développer de nouveau projet d'expansion upstream et midstream
- Elle s'engage à réduire sa production de pétrole et de gaz en suivant les objectifs de réduction de l'AIE
- Elle investit plus de 50% de ses CAPEX dans le développement d'ENR pour l'upstream (AIE, 2023)³ et dans le verdissement de son activité pour le midstream.

DATES DE MISES A JOUR DES OBJECTIFS

Mandarine Gestion maintient ses objectifs d'avoir minimum 50% de ses encours validés par SBTi d'ici 2030.

La stratégie d'évaluation climatique est inhérente à la société de gestion. Certains fonds thématiques orientés climat l'intègrent pleinement dans leur processus de gestion. La prise en compte des objectifs climatiques en lien avec l'Accord de Paris est complémentaire à la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissements de toute la gamme de la société de gestion.

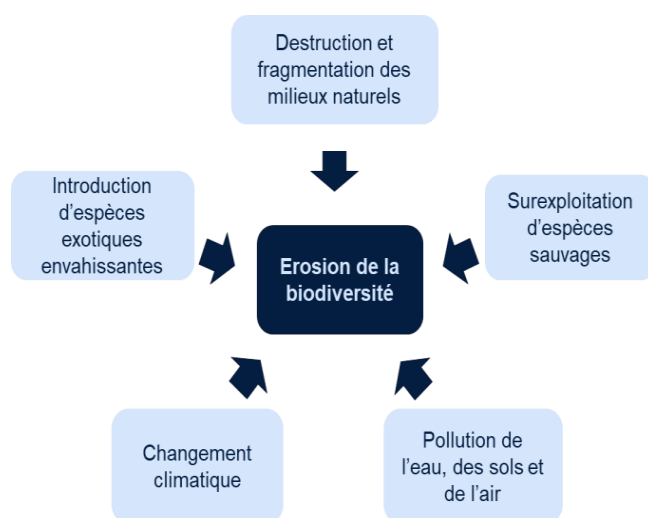
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En 2022, l'Accord de Kunming-Montréal lors de la COP 15 Biodiversité marque une étape importante dans la responsabilité des acteurs financiers dans l'atteinte des objectifs fixés par cet accord à horizon 2050.

Aujourd'hui, plus de 55% du PIB mondial dépend de la bonne santé de la biodiversité ou, plus négativement, est menacé par l'effondrement des écosystèmes.

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et des déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

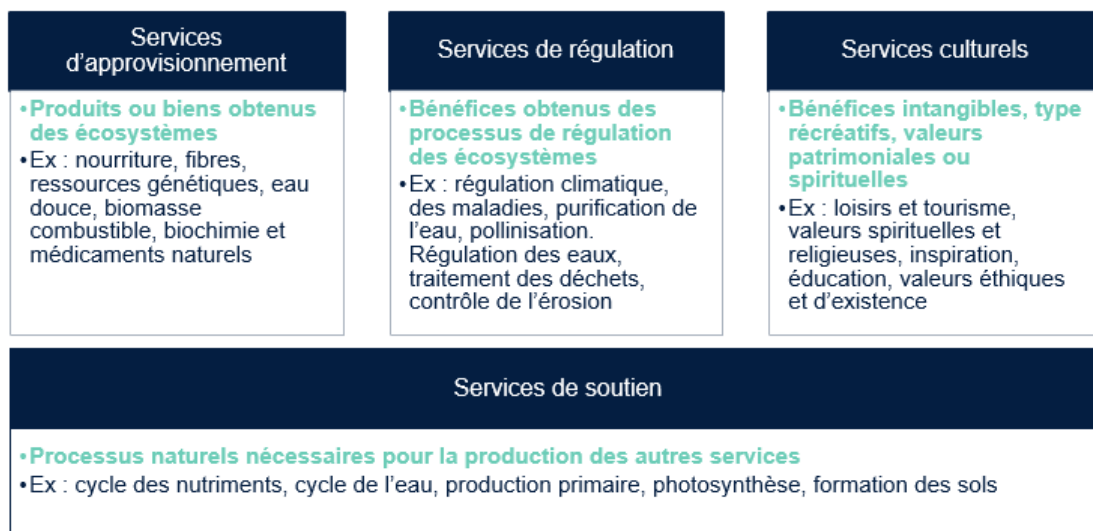
CAUSES DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ



*plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Le rapport de l'IPBES* publié en mai 2019 alarme sur l'état de l'érosion de la biodiversité et fait état des principales causes de cette perte du vivant (schéma ci-contre). Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. La biodiversité fournit un grand nombre de services écosystémiques « gratuits » à l'humanité et aux entreprises. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur ces services écosystémiques.

Services écosystémiques :



Sources : Mandarine Gestion, FAO

Ces services, rendus par la nature, sont directement menacés par l'épuisement des ressources induit par nos modes de production et de consommation linéaires. En effet, le « Jour du dépassement mondial » intervenu le 1er août 2024, est chaque année de plus en plus précoce. Cette date correspond au jour à partir duquel l'humanité a consommé autant de ressources naturelles que ce que la planète peut renouveler dans la même année.

Selon le dernier rapport de l'IPBES "Nexus" de 2024, des objectifs chiffrés en matière de préservation de la biodiversité ont été fixés:

1. Restauration des écosystèmes :

- 20 % des terres et mers de l'Union européenne doivent être restaurés d'ici 2030.
- Objectif de 90 % de restauration d'ici 2050, selon le règlement européen sur la restauration de la nature

2. Réduction des pressions sur la biodiversité :

- Réduction de 50 % de la pollution liée aux nutriments (azote, phosphore) d'ici 2030.
- Réduction de 50 % du risque d'extinction des espèces d'ici 2050, en lien avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

3. Objectifs alimentaires et sanitaires :

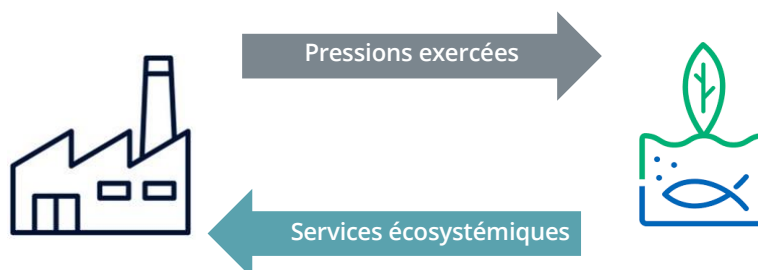
- Transition vers des régimes alimentaires durables pourrait réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation.
- Réduction de 75 % des zoonoses émergentes par une meilleure gestion de la biodiversité et des écosystèmes

4. Objectifs liés à l'eau :

- Amélioration de l'accès à une eau propre pour 100 % de la population mondiale d'ici 2050, en lien avec les ODD.

5. Objectifs transversaux :

- Intégration de la biodiversité dans 100 % des politiques publiques sectorielles (agriculture, énergie, santé, urbanisme) d'ici 2030.



Les conséquences de cette érosion de la biodiversité sont multiples et mettent en péril non seulement notre économie mais également le maintien de l'Homme dans cet écosystème. La place de l'être humain est un élément central de notre philosophie d'investisseur responsable, ainsi, la prise en compte des enjeux de la biodiversité devient un critère prépondérant dans nos analyses pré investissements.

MESURER LES IMPACTS ET LES DEPENDANCES A LA BIODIVERSITE DE NOS INVESTISSEMENTS SUR LA BASE DES TRAVAUX MENES PAR L'IPBES

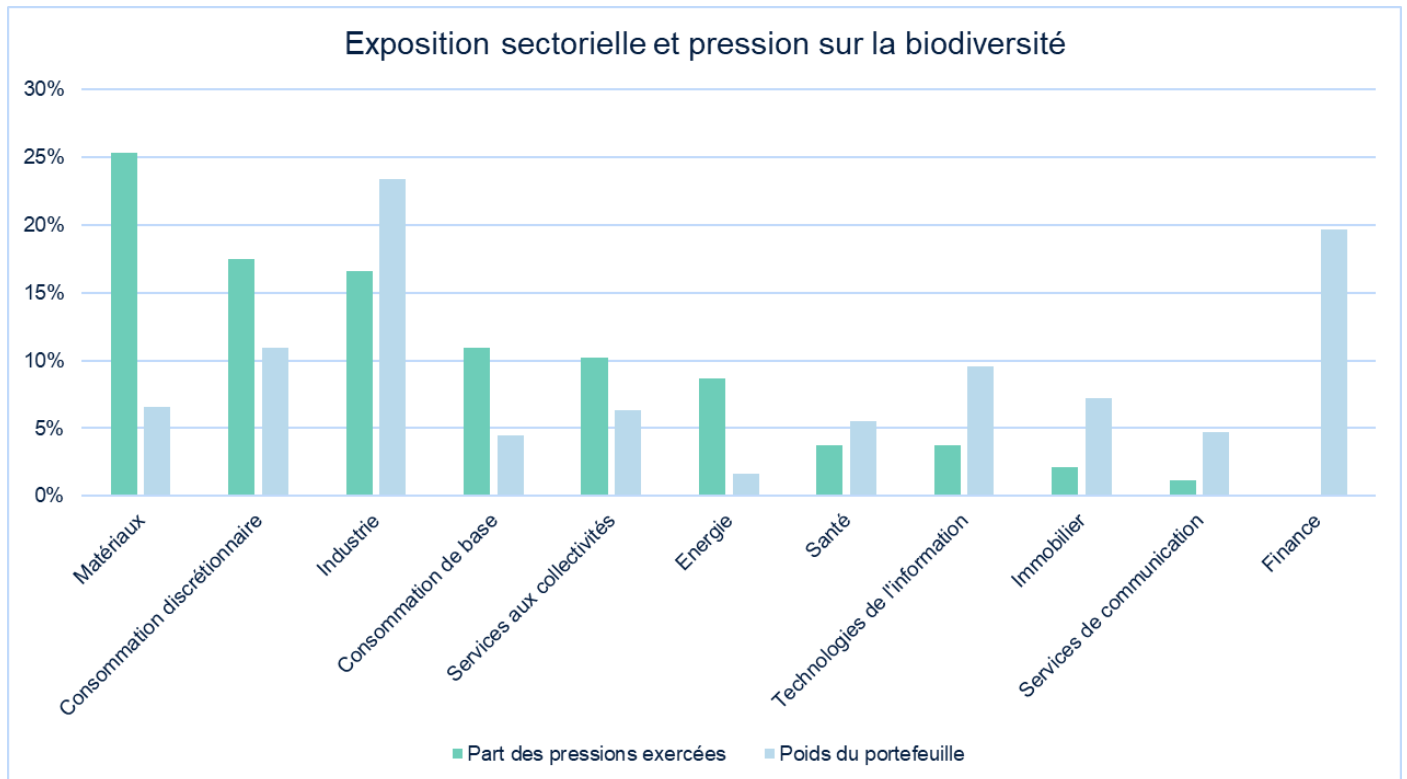
A fin 2024, pour les fonds ouverts et dédiés de la gamme de Mandarine Gestion, nous avons réalisé une cartographie des niveaux de dépendance des principaux secteurs auxquels l'entité était exposée aux services écosystémiques, d'après les données de l'outil ENCORE. Le tableau ci-dessous exprime l'exposition de l'encours aux secteurs, par degré d'impact sévère exercé sur la biodiversité :

	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballés	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités - gestion de l'eau
Exposition encours au 30/12/23	1,26%	2,53%	1,06%	2,30%	2,03%	1,26%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballés	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités - gestion de l'eau
Exposition encours au 30/12/24	2,12%	0,47%	1,30%	0,33%	1,58%	0,54%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

Sources : Outil Encore, Mandarin Gestion

Comme détaillé, ci-dessous, les secteurs exerçant les plus fortes pressions sur la biodiversité sont le secteur des matériaux, celui de la consommation discrétionnaire et enfin l'industrie.



Sources : Outil Encore, Mandarin Gestion

Mandarine Gestion a entamé une réflexion sur la biodiversité dès 2019, en créant une gamme de fonds dédiée à la transition durable, dans laquelle la biodiversité est un élément clé dans les décisions d'investissement.

Cette gamme repose sur un comité d'experts intégrant une association spécialisée : le Fonds de Dotation pour la Biodiversité. En partenariat avec ce fonds de dotation, le Groupe Meeschaert, au travers de fonds de partage, finance le programme Génération Biodiversité. Ce programme soutient chaque année plus d'une centaine de projets qui contribuent à la prise de conscience par les jeunes générations des enjeux de préservation de la biodiversité et de notre patrimoine naturel.

En 2020, l'équipe ISR a réalisé la première empreinte océans du fonds Transition Durable Actions, afin de mesurer la contribution des entreprises du portefeuille à la préservation de la biodiversité marine et des différents enjeux associés à cette thématique.

Mandarine Gestion a également rejoint l'initiative du Finance for Biodiversity Pledge. A travers cette initiative, des banques, gestionnaires d'actifs, assureurs et fonds d'impact, gérant plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs, se sont collectivement engagés à collaborer, à s'engager, à évaluer leur propre impact sur la biodiversité, à fixer des objectifs et à établir des rapports sur les questions liées à la biodiversité.

OUTIL PROPRIÉTAIRE

En 2020, l'équipe ESG de Mandarine Gestion a développé un outil propriétaire permettant de mesurer l'exposition des investissements aux risques liés à la biodiversité.

Cet outil, appelé le Mandarine Biodiversity Score, s'articule autour de 3 piliers :

- Un pilier « déclaratif » : positionnement public de l'entreprise tel que l'existence de politique sur la biodiversité, politique sur le changement climatique, gestion de la qualité environnementale, politique de la gestion de l'eau, politique de réduction des déchets, engagement auprès du SBTi. Sources : Bloomberg et SBTi.
- Un pilier « données de pression ». Il récence le positionnement statique ainsi que la dynamique (évolution 5 ans) des entreprises par rapport à un univers global sur des indicateurs environnementaux responsables de l'érosion de la biodiversité : les émissions de GES, les déchets, les polluants de l'air et du sol, les polluants de l'eau et l'utilisation des ressources naturelles. Source : Trucost.
- Un pilier « activité ». Les secteurs d'activités sont analysés par rapport à leur dépendance et leur impact vis-à-vis de la biodiversité (selon trois niveaux, low, high et medium). Cette analyse prend en compte les activités directes des entreprises ainsi que leur chaîne de valeur. Une lecture de l'alignement à la Taxonomie Européenne des secteurs est également incluse. Sources : Trucost, Bloomberg, Recherche interne.

Ces 3 piliers : « déclaratif », « données de pressions » et « activité » sont équipondérés pour aboutir à une note finale, exprimée en pourcentage, de 0% à 100%, 100% étant le profil le moins risqué, 0% le profil le plus risqué face à l'érosion de la biodiversité. L'intérêt pour une approche intégrant les aspects climat, biodiversité et ressources naturelle dans cet outil est partagé par un nombre croissant de clients.

Le Mandarine Biodiversity Score est aujourd'hui utilisé dans le reporting mensuel du fonds Mandarine Global Transition, renforçant ainsi les analyses qualitatives de biodiversité dans le cadre du fonds fusionné.

A fin décembre 2024, le Mandarin Biodiversity Score du fonds Mandarin Global Transition était décomposé de la manière suivante :

				MGT Benchmark	
Policy	20%	Biodiversity Policy		0,69	0,65
		Climate Change Policy		0,97	0,90
		Environmental Quality Management Policy		0,91	0,66
		Water Policy		0,93	0,83
		Waste Reduction Policy		0,96	0,88
		SBTi		0,61	0,56
		Total Policy (6 points)		5,07	4,48
Pressure	40%	Emissions		0,44	0,61
		latest	67%	0,36	0,60
		trend	33%	0,60	0,62
		Waste		0,46	0,58
		latest	67%	0,44	0,60
		trend	33%	0,51	0,54
		Pollutants (air, land and water)		0,45	0,59
		latest	67%	0,37	0,58
		trend	33%	0,59	0,62
		Water use		0,42	0,57
		latest	67%	0,44	0,62
		trend	33%	0,37	0,47
		Natural resource use		0,43	0,42
		latest	67%	0,33	0,30
		trend	33%	0,62	0,67
		Land use (under development)		-	-
		Total Pressure (5 points)		2,19	2,77
Activity	40%	Biodiversity dependency & impact		0,68	0,71
		dependency		0,88	0,86
		impact		0,48	0,55
		Green share		0,43	0,22
		eligible	50%	0,77	0,43
		aligned	50%	0,09	0,02
		Temperature alignment		0,75	0,76
		Mean Species Abundance (under dev.)		-	-
		Total Activity (3 points)		1,86	1,69
Final Score (0-100)				59,3	59,6

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

RISQUES ESG

L'analyse ESG des entreprises comporte à la fois des opportunités et des risques qui peuvent être spécifiques aux secteurs d'activités ou propre à une entreprise. Ces risques sont inhérents aux 4 critères d'analyse ESG. Les exemples non exhaustifs sont listés ci-dessous :

- Environnement : risques climatiques, risques de transition, biodiversité, utilisation des ressources naturelles, émissions carbone, température de portefeuille
- Social : accidentologie, santé et sécurité, rétention des talents, formation.
- Gouvernance : composition du conseil d'administration, restructurations, droits des actionnaires minoritaires, risques juridiques et réglementaires, mécanismes anti-OPA.
- Parties Prenantes : atteinte aux droits de l'homme, infraction au Pacte Mondial des Nations Unies, politique d'achat responsables, relations clients / fournisseurs

RISQUES LIÉS AUX ENERGIES FOSSILES

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour limiter la hausse des températures à +1,5°C, il est nécessaire de respecter un budget carbone à environ 1 000 Gt à horizon 2050. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), il est nécessaire de s'aligner vers une trajectoire de neutralité carbone en 2050 afin de respecter l'Accord de Paris. Cela implique que la demande en hydrocarbures devrait baisser à un rythme tel qu'aucun nouveau champ pétrolier, gazier ou charbon ne serait nécessaire.

Dans ce cadre, la politique Energies Fossiles de Mandarine Gestion reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique à tous les OPC et les fonds dédiés gérés par Mandarine Gestion. En parallèle, Mandarine Gestion rappelle son engagement pris en 2020 pour le charbon : Mandarine Gestion s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

En 2024 Mandarine Gestion a fait évoluer sa politique charbon pour la rendre plus exigeante avec l'intégration de nouveaux critères restrictifs. Le premier critère est l'intégration d'un seuil relatif plafonnant la capacité maximum de génération d'énergie à partir de charbon thermique à 20% du mix de production total. Le second seuil relatif porte sur la part de chiffre d'affaires réalisé dans la production d'énergie à base de charbon thermique, ici encore le plafond est fixé à 20%. Enfin, le dernier critère limitant est un seuil absolu qui porte sur la puissance installée des centrales à charbon thermique, toute entreprise dépassant le seuil de 5GW est exclue des périmètres. Grâce à l'instauration de ces seuils, Mandarine Gestion parvient à accompagner les acteurs actifs et engagés dans la sortie du charbon.

Des engagements actionnariaux sont menés avec les sociétés qui sont exposées aux énergies fossiles. Sont principalement posées des questions autour des feuilles de route de sortie des expositions aux énergies fossiles à court et moyen terme. Des décisions de gestion sont ensuite prises pour limiter les risques liés aux énergies fossiles (physique, réglementaire). Les résultats

sont disponibles dans le rapport annuel de vote et d'engagement sur le site internet de la société de gestion.

RISQUES LIÉS AUX CONTROVERSES

Un suivi des controverses impactant les entreprises en portefeuille est effectué grâce à l'outil développé par Sustainalytics. Ce dernier a été intégré à notre base Mandarin ESG-View, afin que l'équipe ESG puisse, modifier le niveau d'une controverse si nécessaire. Les controverses font partie intégrante de la notation ESG de Mandarin Gestion et viennent donner un malus.

A noter que les controverses de niveau 4 et 5 selon une échelle de gravité allant de 1 à 5 qui concerne une société la rend inéligible à l'investissement, et ce pour tout le périmètre de Mandarin Gestion.

RISQUES LIÉS A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Mandarine Gestion a élaboré une politique de vote pour garantir les bonnes pratiques de gouvernance et protéger au mieux les intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. La politique est accessible sur le site internet de la société de gestion et est revue annuellement. Un rapport sur l'activité des votes de l'année écoulée est également disponible sur le site internet. Les principaux risques en matière de droit de vote sont l'équité des droits de vote pour tous les actionnaires, une mauvaise gouvernance traditionnelle (composition et fonctionnement du Conseil d'administration).

RISQUES LIÉS AUX ARMES CONTROVERSÉES

Mandarine Gestion a également défini une politique sur les armes controversées dans le but d'exclure du périmètre d'investissement des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées que sont les bombes à sous munition, les mines anti personnelles, les armes chimiques, biologiques et au phosphore blanc. La politique est disponible sur le site internet. Ce document inclut la liste des sociétés exclues du périmètre d'investissement de Mandarin Gestion. La liste d'exclusion est revue annuellement.

FOCUS CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET RISQUES CLIMATIQUES

Conscient du risque croissant que le climat exercer sur les investissements, Mandarin Gestion a décidé de se former aux enjeux des risques climatiques par un cabinet de conseil spécialisé. Cinq employés représentant les fonctions stratégiques (2 gérants, 1 responsable ESG, 1 commercial institutionnel, 1 responsable du marketing) ont pu participer à cette formation. Initiée à la fin de l'année 2019 et continuant début 2020, la formation a pour objectif de sensibiliser l'équipe sur les enjeux du climat et les implications pour l'investissement.

Au niveau de la société de gestion, les enjeux du climat sont multiples :

- Renouvellement de l'ADN de l'intermédiation financière
 - o Besoin d'une stratégie formalisée
 - o Irruption d'une variable supplémentaire dans l'arbitrage rendement-risque : fort besoin d'investissement dans la connaissance (économie du climat, indicateurs, modèles...)
 - o Relations avec les assets owners
- Impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'investissement cross assets
 - o Renforce le besoin de proximité avec l'actif investi et l'engagement
 - o Impact sur la construction du portefeuille
 - o Enrichissement de la fonction risques et Reporting.

Nous considérons désormais le climat comme un facteur transverse ayant un impact sur le positionnement stratégique de Mandarin Gestion dans un contexte d'incertitudes.

Dans ce contexte, Mandarin Gestion a décidé de lancer début 2020 le fonds Mandarin Global Transition, dont l'objectif est de financer et capter la dynamique de croissance des acteurs de la transition écologique et énergétique, vers une économie décarbonée. Le fonds sélectionne des sociétés de tous pays et de toutes tailles qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

■ EVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS

Il n'y a pas eu de changements méthodologiques durant l'année 2024 sous revue, néanmoins, la société de gestion se réserve la possibilité de faire évoluer sa méthodologie dans le courant de l'année 2025.

■ RISQUES LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité représente un risque environnemental mobilisant de nombreux acteurs. En effet, les entreprises ont leur part de responsabilité dans la surexploitation des ressources, les changements d'usage des sols et pollutions diverses qu'elles génèrent. En même temps, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes pèsent économiquement sur leur activité.

Le risque biodiversité peut avoir un impact financier plus ou moins élevé pour les entreprises, que ce soit dans leur activités directes et dans leur chaîne de valeur. Il est donc important pour Mandarin Gestion de pouvoir évaluer ce niveau de risque.

Pour évaluer le risque biodiversité, Mandarin gestion a mis en place son propre outil interne : le Mandarin Biodiversity Score, qui s'appuie sur trois piliers :

- Les informations déclaratives des entreprises
- La pression qu'elles exercent sur les écosystèmes
- La double matérialité

De plus, Mandarin gestion a rejoint « finance for Biodiversity », preuve de son engagement pour la protection de la biodiversité. L'équipe ESG de Mandarin participe ainsi aux groupes de travail « Évaluation de l'impact » et « Engagement avec les entreprises » dans le but de rester informés sur les dernières évolutions méthodologiques en la matière

Par ailleurs, en tant qu'investisseur responsable et membre de la commission « Dialogue et Engagement » du FIR Mandarine participe depuis plusieurs années à la campagne de questions écrites en assemblées générales aux entreprises du CAC 40, portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), avec un accent porté sur la biodiversité pour le pilier environnemental. Cette analyse fait l'objet d'un rapport publié sur le site du FIR annuellement.

PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'EVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES

L'objectif de Mandarine Gestion est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier recherche de rendement financier et prise en compte du risque de durabilité.

Le risque de durabilité est défini dans l'article 2 du règlement SFDR de la manière suivante : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Il s'agit donc d'un risque :

- De nature uniquement financière (risque de perte de valeur) et dénué de jugement moral ou sociétal;
- Porté par chaque portefeuille géré individuellement en fonction de ses investissements propres;
- Qui se distingue de l'ensemble des autres risques d'investissement principalement par la spécification des domaines dont le risque provient (environnement, social, gouvernance).

Grace aux analyses sectorielles menées par l'équipe ESG, une liste d'indicateurs ESG dits « matériels » est mis à disposition des équipes de gestion. Ces enjeux ESG sont susceptibles d'avoir une incidence sur les valorisations financières et boursières des sociétés en portefeuille. Les matrices de matérialités sectorielles permettent d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques en matière d'ESG.

Les fonds de Mandarine Gestion bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG dédié.

Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les équipes d'investissement.

Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille. Le département des risques consolide de nombreuses données auprès de fournisseurs externes ainsi que des données recueillies par l'équipe ISR. Chaque jour, ils calculent des indicateurs pour chaque fonds concerné (en fonction des engagements réglementaires et liés aux labels) et les comparent à leur univers de référence afin de garantir une surperformance.

Lorsqu'un dépassement est constaté, l'équipe de gestion est immédiatement informée et fournit un plan de régularisation dans les meilleurs délais. Les équipes des risques, de l'ISR et de la gestion collaborent étroitement pour suivre au mieux les impacts négatifs potentiels des fonds.

Parmi les enjeux ESG matériels surveillés figurent (liste non exhaustive) :

- Les émissions de carbone (induites ou évitées)
- La température des portefeuilles
- Les impacts négatifs des entreprises sur des zones où la biodiversité est considérée comme sensible
- Les controverses
- La représentation des femmes au sein des conseils d'administration
- Le degré d'indépendance des conseils, etc

Le département des risques organise régulièrement des comités risques afin d'évaluer les aspects extra-financiers. Ces rencontres permettent à l'équipe de faire le point sur les contrôles en place, de discuter des règles de contrôle, de déterminer et d'ajuster la fréquence des évaluations et de prendre les mesures nécessaires pour faire régulariser les dépassements le cas échéant.

Si les risques ESG ont souvent un impact financier dans la valorisation des actifs, il n'est pas toujours aisé de les mesurer de façon exacte. En effet leur (double) matérialité, leur gravité et leur temporalité doivent faire l'objet d'analyses qualitatives au cas par cas afin d'apprécier quantitativement l'impact financier.

FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES :

Ces risques sont inclus dans les contrôles quotidiens réalisés par l'équipe Risques. Les contrôles ESG ayant trait au respect des contraintes liées à la prise en compte des critères extra financiers tels que ressortant de la documentation réglementaire ou issus du label concerné sont suivis et mesurés sur une base quotidienne. Les remontées d'information s'effectuent ensuite auprès du comité des risques avec une fréquence mensuelle.

9. Plan d'amélioration continue

Après les lancements des produits en lien avec la thématique du climat : Mandarine Impact Green Bonds (2019), Mandarine Global Transition (2020) et Mandarine Global Climate Action (2023), il est probable que certains fonds changent d'architecture juridique (fusion, absorption, structure maître/nourricier) dans le cadre de la rationalisation de la gamme suite à la fusion Mandarine Gestion – Meeschaert AM.

Chaque année, Mandarine Gestion publie davantage d'informations relatives au respect des investissements net zéro. Plus précisément, d'ici 2030 au minimum 50% des encours investis devront l'être dans des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone auprès du SBTi.

Concernant la biodiversité, notre outil propriétaire fait l'objet d'évolution constante et tendra à mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité, fixés à horizon 2030.

Enfin, une démarche au niveau des organes de gouvernance de l'entité est initiée quant à l'intégration dans son règlement intérieur des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans ses travaux.

Avertissement

Document à caractère réglementaire établi suivant l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et tel que complété par le Décret n°2021 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financiers

Rien de ce qui est des développements et informations tels que figurant ci-dessus ne peut être interprété ou considéré comme une quelconque communication ESG ou une promotion de critères ESG ou extra-financiers concernant l'un quelconque des fonds ou OPC mentionnés dans ce document.

Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mandarine Gestion à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mandarine Gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurera(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mandarine Gestion ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans l'un des fonds cités ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que les fonds cherchent à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Les informations présentées dans ce document ne s'appliquent qu'en France et sur le territoire de la République Française en ce, inclus DROM et CTU.